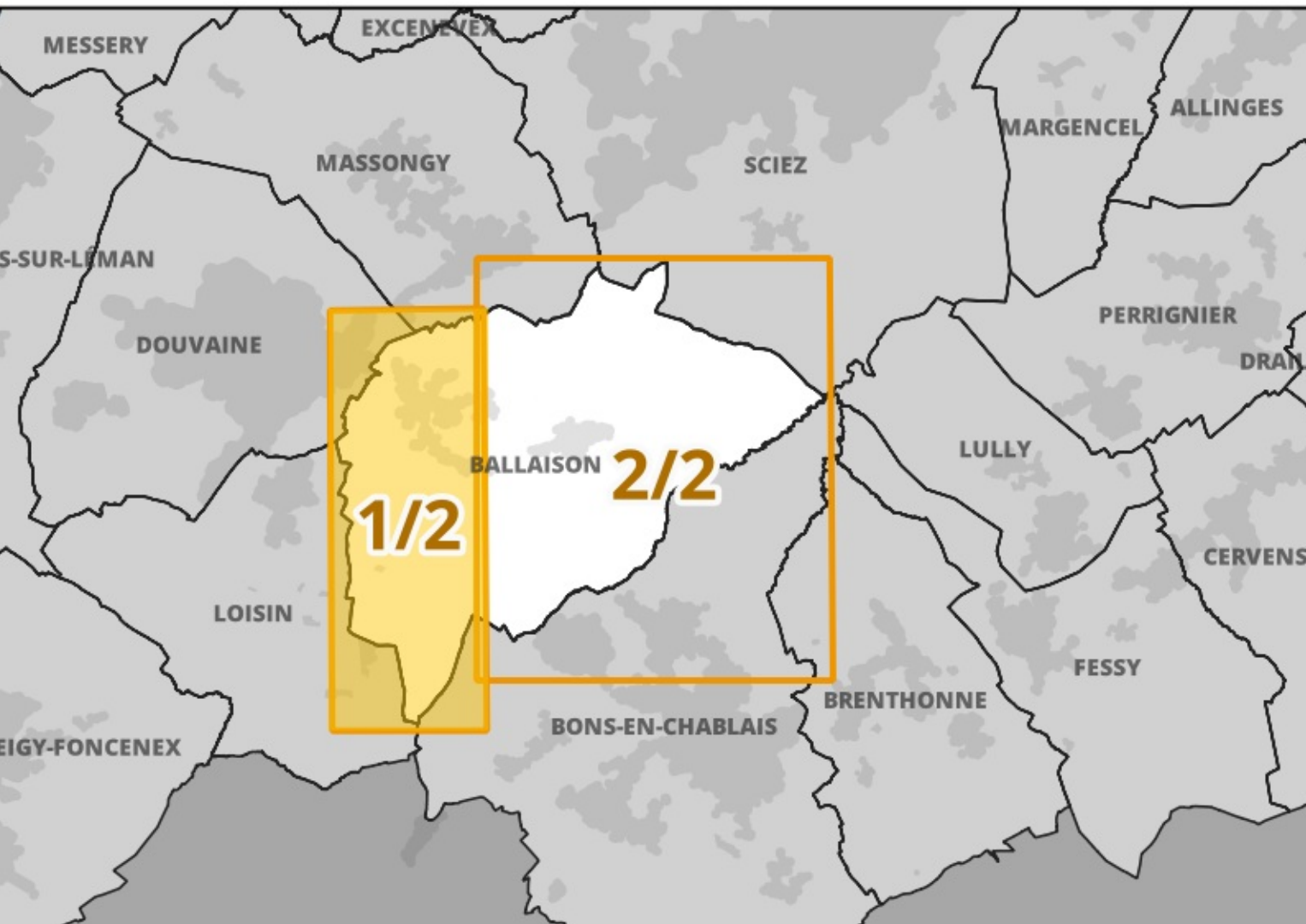
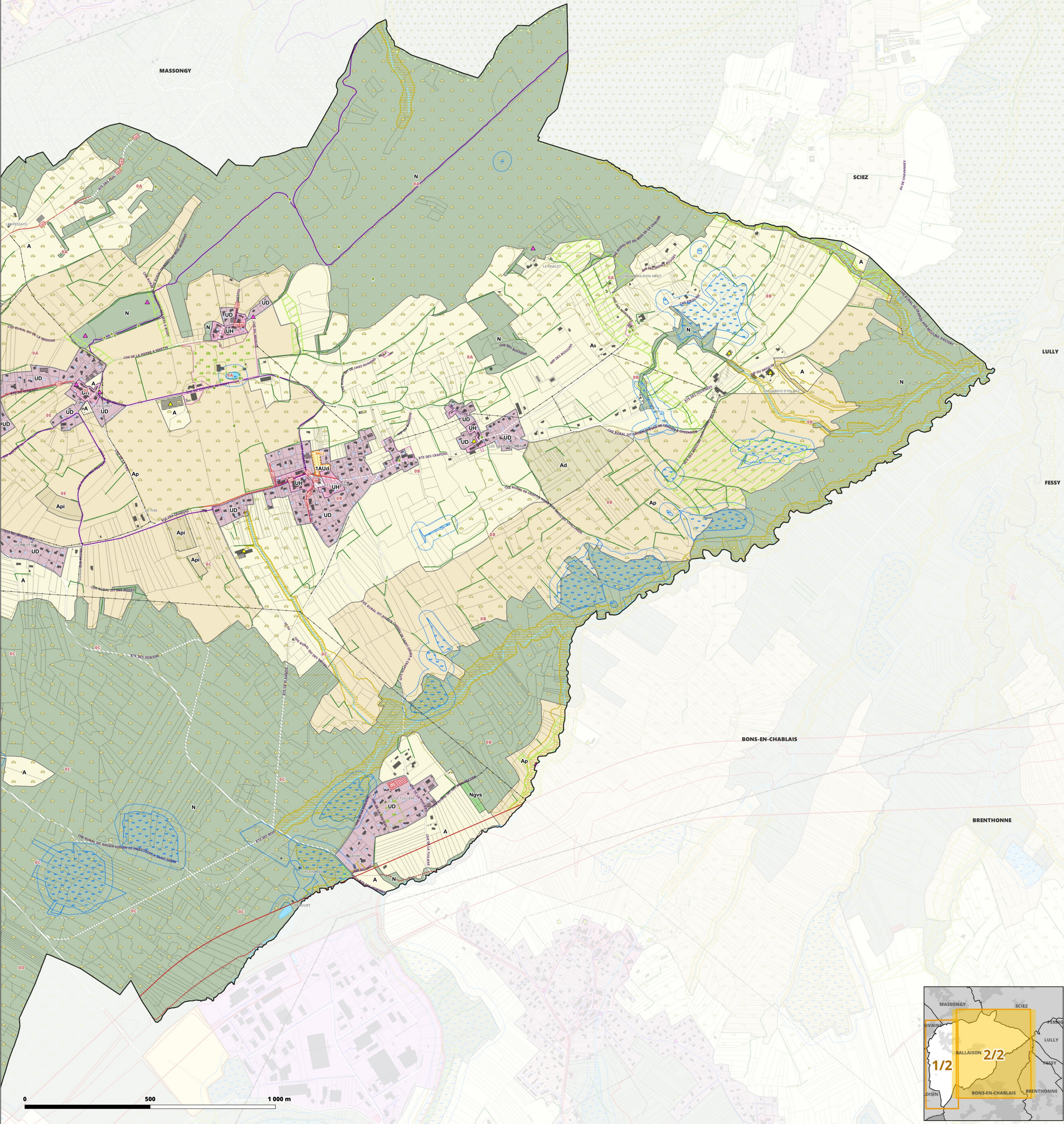
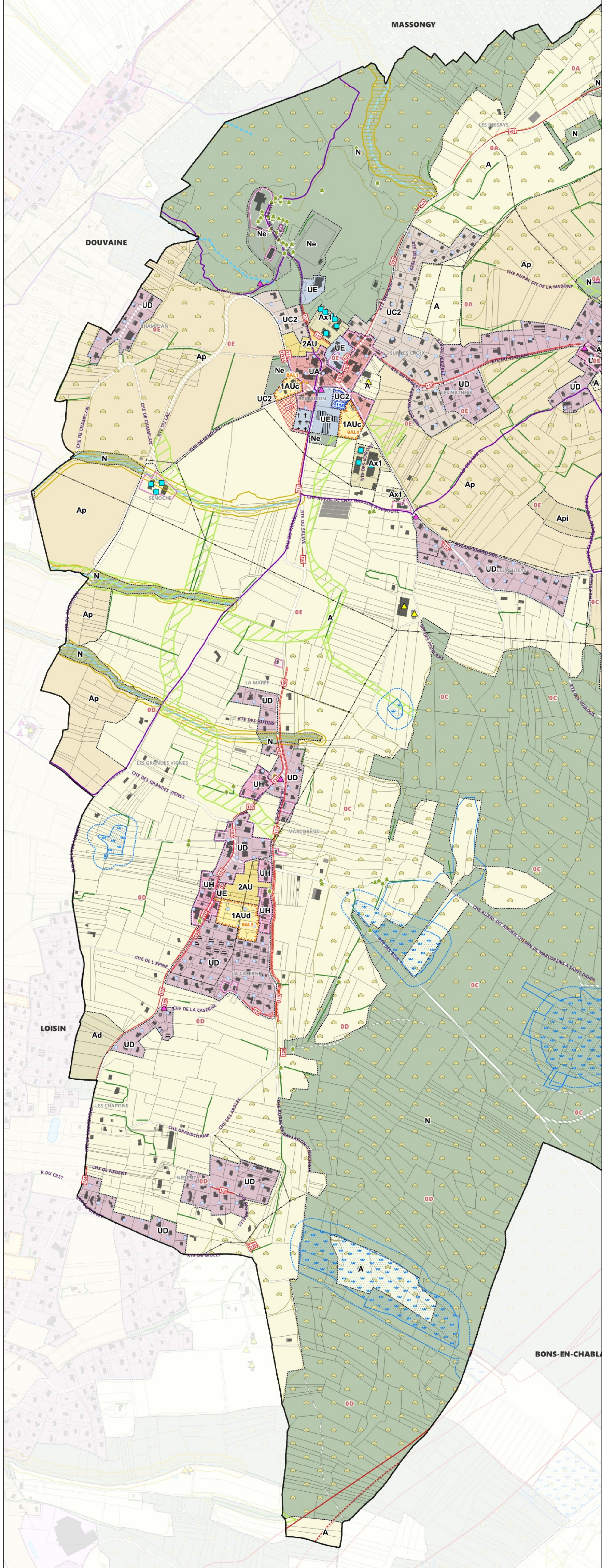




Liste de emplacements réservés et bénéficiaires (BÉNÉF):		
COM : Commune / DEP: Département / TA: Thonon Agglomération		
101 Création de cheminement doux, largeur 3m	COM 901	
102 Elargissement impasse des Vignettes (VC n°220) pour le porter à 5m de largeur + trottoir 1,5m	COM 254	
106 Elargissement chemin de la Pierre à Martin (V n°10) pour le porter à 5m de largeur + trottoir 3,5m	COM 5	
107 Aménagement futur de la RD225 de la limite avec Massongy à la limite avec Loisin. Largeur de plateforme : 4m en section courante	DEP 1923	
108 Elargissement chemin du Four (VC n°15) pour un élargissement de 5m	COM 424	
109 Création de cheminement doux, largeur 3m	COM 1117	
110 Création de cheminement doux, largeur 3m	COM 1430	
111 Elargissement de la route des Huttes	COM 1955	
112 Aménagement de sécurité VC2/CD20	COM 271	
113 Création d'un EB pour cheminement piétonnier permettant de rejoindre le chemin du Paradis - sécurisation	COM 642	
114 Rond-point	COM 123	
115 Création d'un chemin piéton vers la salle polyvalente, largeur 2m	COM 147	
116 Realisation d'une patte d'oie pour faciliter l'accès à l'Impasse Lagallie	COM 139	
117 Aménagement de stationnement	COM 714	
118 Création de logements aidés	COM 2097	
119 Création de cheminement doux, largeur 3m	COM 1496	
120 Création d'un bassin de rétention	COM 720	
121 Création de cheminement doux, largeur 3m	COM 1446	
122 Régularisation chemin d'accès à passer entièrement en chemin public (3m)	COM 279	
123 Création voirie de 5m + 1,5m de trottoir	COM 245	
124 Aménagement d'un cheminement piéton pour desserte de l'arrêt de car	COM 103	
125 Aménagement de voirie VC2/CD25	COM 327	
126 Elargissement chemin des Aralles (VC n°202) pour le porter à 5m de largeur	COM 151	
127 Aménagement RVI et aire retournement	COM 2019	
128 Equipements publics et/ou aménagements d'espaces publics et/ou de stationnement	COM 3700	
129 Création d'un bassin de rétention	COM 72	
130 Aménagement de voirie VC3/VC18	COM 188	
131 Aménagement du carrefour de Marcorins	COM 162	



ZONAGE

Contours de zonage

Zones urbaines

- UA - Centralisé historique
- UAp - Centralité historique avec enjeu patrimonial renforcé
- UB1 - Centralité contemporaine de densité renforcée du cœur de ville
- UB2 - Centralité contemporaine de densité supérieure du cœur de ville
- UB3 - Centralité contemporaine d'accompagnement de la centralité urbaine du cœur de ville de densité intermédiaire
- UB4 - Centralité contemporaine d'accompagnement des centralités urbaines de densité intermédiaire à moyenne
- UB5 - Centralité contemporaine d'accompagnement des centralités urbaines de densité moyenne
- UC1 - Centralité périphérique du cœur de ville
- UC2 - Centralité des communes villages et centralités périphériques des communes pôles
- UCp - Centralité des communes villages avec enjeux paysagers
- UD - Pavillonnaire au développement maîtrisé
- UDp - Pavillonnaire dans la bande littorale
- UE - Equipement public et/ou d'intérêt collectif
- UEp - Equipement public et/ou d'intérêt collectif à vocation d'enseignement
- UH - Zone urbaine dédiée aux infrastructures et équipements ferroviaires
- UH - Hameaux historiques
- UJ - Zone des parcs urbains
- UL - Habitat portuaire de Ripaille
- UN - Zone urbaine sans règlement concernée par des DAP valant règlement
- UTa - Zone de tourisme du cœur de ville
- UTb - Zone de tourisme
- UX (a,b,c,d,e,f,g,h) - Zone d'activités économiques
- UY (a,b,c,d,e) - Zone commerciale

Zones à urbaniser

- 1AUb - Zone à urbaniser opérationnelle, dominante habitat - centralités urbaines
- 1AUC - Zone à urbaniser opérationnelle à dominante habitat - dans l'espace de développement des communes périurbaines et des villages et en espace de transition des communes pôles et du cœur de ville
- 1AUd - Zone à urbaniser opérationnelle à dominante habitat - dans l'espace résidentiel peu dense
- 1AUe - Zone à urbaniser opérationnelle à vocation d'équipements publics et/ou d'intérêt collectif
- 1AUf - Zone à urbaniser opérationnelle à vocation touristique
- 1AUG (a,b,c) - Zone à urbaniser opérationnelle dédiée aux activités économiques
- 1AUy - Zone à urbaniser opérationnelle, dédiée aux activités commerciales périphériques
- 2AU - Zone à urbaniser stricte, à long terme (évolution du PLU nécessaire)

Zones agricoles

- A - Zone agricole
- Ad - Zone agricole dédiée au stockage des déchets inertes
- Adp - Zone agricole dédiée au stockage et traitement des déchets inertes
- Ah1 - Zone agricole dédiée à une vocation d'hébergement touristique - évolution de sites existants
- Ah2 - Zone agricole dédiée à une vocation d'hébergement touristique - nouveau site
- Ap - Zone agricole à protéger
- As - Zone d'intérêt agricole à enjeux paysagers
- At - STECAL dédié aux activités économiques isolées au sein de l'espace agricole - évolution de sites existants
- Av1 - STECAL dédié aux activités économiques isolées au sein de l'espace agricole - évolution de sites existants
- Av2 - STECAL dédié aux activités économiques isolées au sein de l'espace agricole - création de nouvelles activités

Zones naturelles

- N - Zone naturelle et forestière
- Nc (1,2,3) - Zone naturelle dédiée à l'accueil de campings
- Ncar - Zone de carrière
- Ne - Secteur d'équipements publics ou d'intérêt collectifs
- Ngs - STECAL dédié à l'accueil des gens du voyage
- Ngs - STECAL dédié à l'accueil des gens du voyage sédentaires
- Nj - Np - Zone naturelle de jardins et parcs
- Nl - Zone naturelle littorale
- Nlj - Zone naturelle de jardins en zone littorale
- Nlt - STECAL à vocation de loisirs et tourisme
- Nx1 - STECAL dédié aux activités économiques isolées au sein de l'espace naturel - évolution de sites existants
- Nx2 - STECAL dédié aux activités économiques isolées au sein de l'espace naturel - création de nouvelles activités

PRESCRIPTIONS

Patrimoine végétal et paysager :

Espaces boisés classés

- Espace boisé classé au titre de l'article L151-1 du CU
- Espace boisé classé significatif au titre de la loi littoral (art. L121-27 du CU)

Au titre de l'article L151-23 du CU

- Corridors écologiques
- Espace de bon fonctionnement optimal des cours d'eau (EBF accompagnement)
- Espace de bon fonctionnement nécessaire des cours d'eau (EBF strict)
- Jardins, parcs
- Reservoirs de biodiversité (boisés, littoraux et prairiaux confondus)
- Reservoirs humides
- Zones humides
- Espaces de bon fonctionnement des zones humides
- Boisement
- Terrain cultivé ou non bâti à protéger en zone urbaine
- Halle
- Arbre remarquable

Patrimoine bâti et paysager à protéger au titre de l'article L151-19 du CU

- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine
- Points de vue

Emplacements réservés

- Emplacements réservés aux voies publiques
- Emplacements réservés au logement social/mixité sociale
- Emplacements réservés : Secteurs en attente d'un projet d'aménagement global

Voies, chemins, transports publics à conserver et créer au titre de l'article L151-38 du CU

- Périemière traversée autoroute A412
- Périemière DUP autoroute A412
- Voies de circulation à créer, modifier ou conserver (PDIPR)

Autres prescriptions

- Périemière comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Périemière comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) de projet (sans règlement)
- Secteur à programme de logements mixés sociaux en zone U et AU au titre de l'article L151-15 du CU
- Linéaire commercial protégé au titre de l'article L151-16 du CU - STRICT
- Linéaire commercial protégé au titre de l'article L151-16 du CU - SOUPLE
- Implantation des constructions par rapport aux voies et aux emprises publiques
- Bâtiment susceptible de changer de destination
- Changement de destination - activités
- Changement de destination - patrimonial

INFORMATIONS

- Bande littorale des 100 mètres
- Espace proche ruisseau
- Cimetière
- Cours d'eau hors EBF
- Lignes électriques aériennes moyenne tension (HTA)
- Lignes haute et très haute tension (HTB)
- Réseau gaz à titre indicatif
- Bâtiment agricole

CADASTRE & CONTEXTE

- Limites de Thonon Agglomération
- Limites communales
- Surfaces en eau et cours d'eau
- Domaine public et routes
- Section cadastrale
- Parcelles

Bâtiments cadastrés
(PCI sept2025; Services urbanisme de Thonon-les Bains, nov2025)

- Bâtiment en dur
- Construction légère

Bâtiments non cadastrés

- Représentés à titre indicatif (ÉPODE, 2025)
- Représentés à titre indicatif (NICOT & C, 2025)

Sources de données :
© IGN, Thonon Agglomération, ÉPODE, © Géoportail de l'urbanisme, IGN 2025
Production cartographique : ÉPODE